



Syndicat **Force Ouvrière** DGFIP  
Section locale **FO** DGFIP62  
DDFiP du Pas de Calais 62000 ARRAS  
\*\*\*\*\*  
☎ : 06.04.40.51.41  
@ : [fo.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr)  
🌐 Site web : [www.fo-dgfip-sd.fr/062/](http://www.fo-dgfip-sd.fr/062/)

“ Si celui qui lutte peut perdre, celui qui ne lutte pas a déjà perdu ” Bertolt Brecht

## **CAPL du 7 juillet 2017 (mouvement local des contrôleurs) Déclaration liminaire**

Madame la Présidente,

En matière d'effectifs, les années se suivent et se ressemblent, en 2017 la DDFIP du Pas-de-Calais a une fois encore, payé un lourd tribut avec la suppression de 34 emplois dont 16 contrôleurs.

C'est intolérable !

C'est intolérable, pour les agents et les services, qui sont au bord de la rupture.

Stress et souffrance sont le quotidien des agents du département avec les conséquences dramatiques que nous connaissons tous.

Les annonces de la suppression de 120 000 postes de fonctionnaires nous éloignent encore un peu plus de la sortie du tunnel, et nous font craindre le pire pour les mouvements à venir.

Après avoir privé les agents des catégories A et B de la possibilité de bénéficier d'un mouvement de mutation complémentaire au mois de mars 2017, le Directeur Général a décidé d'imposer aux agents subissant une restructuration sur une même commune, de suivre leurs missions.

Pour **FO-DGFIP**, ces remises en causes des règles de gestion ainsi que les modifications apportées sur les cartographies des RAN, ne sont que les dommages collatéraux des suppressions d'emplois et des restructurations.

Dans le prolongement des conséquences imputables aux suppressions d'emplois, **FO-DGFIP** dénonce à nouveau aujourd'hui le dispositif d'identification locale des agents impactés par la perte d'emploi dans leur service. Pour **FO-DGFIP**, ces modalités déstabilisent les agents concernés, ce qui ne fait qu'accentuer leur incompréhension voire leur découragement.

En ce qui concerne l'affectation « ALD », **FO-DGFIP** demeure constant sur sa position et sa revendication : nous dénonçons une fois de plus ce type

---

**Rejoignez FORCE OUVRIERE – Le syndicat qui reste un syndicat**

**1<sup>ère</sup> Organisation Syndicale dans la Fonction Publique d'Etat**

**1<sup>ère</sup> Organisation Syndicale à la DDFIP du Pas-de-Calais**

d'affectations qui est devenue la variable d'ajustement pour combler de façon non pérenne les vacances d'emplois dans les structures.

Toutefois si des « ALD » subsistent, cela ne doit pas signifier « A La tête Du ..... » et les agents « A La Disposition » doivent être placés prioritairement dans les services déficitaires en agents, si la situation familiale le permet.

Pour conclure, **FO-DGFiP** rappelle sa constance pour revendiquer des règles de gestion qui profitent à tous les agents, à savoir :

- une affectation la plus fine possible ;
- le maintien du droit au retour dans le département ;
- 2 véritables mouvements par an ;
- la suppression des affectations en « ALD » ;
- le classement des demandes prioritaires à l'ancienneté du fait générateur ;
- **FO-DGFiP** exige aussi que tous les postes vacants soient pourvus, dès lors qu'ils sont demandés par un agent.

### **Les élus FO-DGFiP 62 :**

#### **Titulaires**

Yannig Bourgain, Justine Korkut et Laurent Brioul

#### **Suppléants**

Laurence Didaux, Catherine Roux et Franck Bahier